DECRET N° 2023 / 03750 PM DU 12 JUIL 2023 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

- Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- **Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1</u>er.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Enseignement Supérieur :

I - INSPECTION GENERALE DES SERVICES

<u>Inspecteur des Services n°2</u>: Monsieur VUKENKENG Andrew WUJUNG, Maître de Conférences, précédemment Directeur Adjoint à l'Institut Supérieur de Commerce et de Gestion de l'Université de Bamenda, en remplacement de Monsieur ANGO MEDJO Martin, appelé à d'autres fonctions.

<u>Inspecteur des Services n°3</u>: Madame AKAMBA NNA Lucie Patricia, épouse EBANG MVE, Administrateur Civil, précédemment Chef de Section de la Production au Centre International de l'Artisanat au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, en remplacement de Madame EWUMBUE MONONO, née LIKOWO LIFONGO Lydia, appelée à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES DE AUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



II - INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES ACADEMIQUES

<u>Inspecteur des Affaires Académiques n°3</u>: Monsieur AMENGLE Albert Ludovic, Chargé de Cours, précédemment en service à la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales de l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Monsieur MVELE Sigismond Hervey, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 1 2 JUIL 2023

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES DEBUÊTES

COPIE CERTIFY E CONFORME

Joseph DION NGUTE

OU PREME